

Remboursements

Contactez dès à présent votre mutuelle ainsi que votre compagnie d'assurances pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les éventuels remboursements.

Questions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe.

Quelques numéros utiles

Gestion des lits : 081 72 65 95

Service Facturation : 081 72 68 54

Service Kangourou : 081 72 73 00

Service Maternité : 081 72 73 39

Service MIC : 081 72 79 70

Service NIC : 081 72 72 27



CHRSM - site Meuse

Avenue Albert 1^{er}, 185
5000 Namur

Tél : +32 (0)81 72 61 11

www.chrsm.be

meuse.chrsm.be

Suivez l'actualité du CHRSM
sur les réseaux sociaux



Hébergement d'une maman

Brochure de présentation

Hébergement d'une maman suite à l'hospitalisation d'un enfant au service NIC ou Kangourou.



Vous venez d'accoucher il y a quelques jours...

Votre séjour touche à sa fin mais votre bébé doit encore rester hospitalisé quelque temps.

Pour vous permettre de rester au plus près de votre bébé et de favoriser les moments passés ensemble, nous vous proposons, dans la mesure des disponibilités, de bénéficier d'une chambre au sein de l'hôpital.

Cette solution d'hébergement vous évite de nombreux trajets entre votre domicile et l'hôpital et limite les conséquences de l'éloignement, telles que le stress, l'anxiété ou la fatigue liée aux déplacements.

Durée de séjour

	2 jours	3 jours	4 jours
1er bébé : voie basse		X	
1er bébé : césarienne			X
2e bébé et + : voie basse	X		
2e bébé et + : césarienne		X	

N.B. : le jour de naissance de votre bébé correspond au jour 0.

Les démarches

Lors de votre dernier jour d'hospitalisation, après la réalisation de vos soins, nous vous invitons à vous présenter au **service des inscriptions**, si possible **avant 11h**, afin d'effectuer les démarches administratives (compléter et signer une convention, verser l'acompte et recevoir de nouvelles étiquettes).

Si votre dernier jour a lieu un week-end ou un jour férié, merci de vous rendre à l'accueil des Urgences entre 13h et 14h30 pour accomplir ces démarches.

Les modalités financières

Le coût de cet hébergement comprend :

- > La mise à disposition d'un lit (dans une chambre double ou particulière),
- > Les repas,
- > Le nettoyage de la chambre.

Les frais de séjour seront repris sur la facture d'hospitalisation de votre enfant sous l'intitulé « lit accompagnement », pour que votre **assurance hospitalisation** puisse éventuellement prendre ces frais en charge.

Un acompte correspondant à 3 nuitées vous sera demandé. En cas de départ anticipé, le montant versé sera déduit de la facture d'hospitalisation de votre bébé. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la convention hébergement remise par le service des inscriptions.

Les soins et médicaments

Votre hospitalisation étant terminée, vous ne bénéficierez plus de soins infirmiers sauf si votre gynécologue en prescrit certains (retrait de fils ou d'agrafes...). Ces soins seront facturés selon les règles INAMI.

Les médicaments ne seront plus fournis par l'hôpital. **Il est donc important de disposer de votre propre pharmacie.** Si nécessaire, votre gynécologue vous fera des prescriptions électroniques accessibles sur votre carte d'identité.

Votre partenaire / co-parent ou votre accompagnant(e) pourra se rendre avec votre carte d'identité à la pharmacie afin de retirer vos médicaments (antidouleurs, Fraxiparine®, Clexane®...) et vous les apporter.

Si vous tirez votre lait, nous vous invitons à utiliser votre propre tire-lait.

Pendant votre hébergement, si vous présentez un problème de santé nécessitant un avis médical nous vous invitons à vous rendre aux Urgences afin d'être prise en charge.

Notre équipe soignante reste à votre écoute pour répondre à vos questions et vous orienter si nécessaire.